

Département de la Moselle

Arrondissement de BOULAY

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 7 juillet 2023

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Philippe SCHUTZ, Jean-Claude BRETNACHER, Thierry UJMA, Patrick PIERRE, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Christine THIEL, Denis BUTTERBACH Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 10

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Dossiers économiques – dispositif d'aide aux petits commerçants

Monsieur le Président propose aux membres du bureau d'attribuer une aide de :

- 6000 € à M. Mickael REINERT – la Crêp'rit pour la création d'une crêperie au 24 rue Maréchal Foch à Boulay et 942,86 € au titre de la création d'emploi, (2 CDD de plus de 6 mois à 21/35^{ème} et à 12/35^{ème})
- 6000 € à Messieurs Tom et Johan TALAMONA (SAS TALA3T) pour la création d'un bar d'ambiance au 21 place Clémenceau à Boulay
- La communauté versera aux deux commerçants en outre les aides obtenues au titre du bonus Ville de Boulay pour ces deux projets à savoir 3000 € pour chacun des deux projets, la CCHPB effectuera un appel de fonds auprès de la Ville de Boulay aux fins de remboursement de l'aide municipale et ce conformément au règlement adopté par les deux structures.

L'exposé du Président entendu,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer 6000 € à M. Mickael REINERT – la Crêp'rit pour la création d'une crêperie au 24 rue Maréchal Foch à Boulay et 942,86 € au titre de la création d'emploi, (2 CDD de plus de 6 mois à 21/35^{ème} et à 12/35^{ème}) et 6000 € à Messieurs Tom et Johan TALAMONA (SAS TALA3T) pour la création d'un bar d'ambiance au 21 place Clémenceau à Boulay
- 2) La communauté versera en outre les aides obtenues au titre du bonus Ville de Boulay pour ces deux projets à savoir 3000 € pour chacun des deux projets, la CCHPB effectuera un appel de fonds auprès de la Ville de Boulay aux fins de remboursement de l'aide municipale et ce conformément au règlement adopté par les deux structures
- 3) D'autoriser le président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,

POINT n°2 : Marché Fourniture, Installation, Exploitation et Maintenance de bornes de recharge pour véhicule électriques et hybrides rechargeables – Avenant

Monsieur le Président informe le bureau de la proposition de modification du marché citée en objet visant à modifier les travaux prévus initialement. Le montant de l'avenant entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 19 juin

2023 et après avoir pris connaissance de la décision d'avenant, a décidé de retenir à l'unanimité l'avenant proposé.
L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal d'examen de cette modification,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer la modification du marché citée en objet,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°3 : Marché public- Avenant au lot 3 du marché de fourniture de fourniture de Porc – Charcuterie – Agneau

Monsieur le Président indique qu'en raison de l'augmentation des prix, de la pénurie de certaines denrées et de la saisonnalité, il y a lieu de procéder à une modification des prix et des ajouts de produits dans le BPU du lot.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *De valider les augmentations de tarifs proposées pour le lot 3,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°4 : Marché d'exploitation des installations de génie climatique – Modification du marché public n°4

Monsieur le Président informe le bureau de la proposition de modification du marché citée en objet visant à modifier les cibles énergétiques au vu des bilans de la saison 2021-2022 pour le multi accueil de HARGARTEN, le dojo de Merten et le gymnase de Falck.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal d'examen de cette modification,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer la modification du marché citée en objet,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°5 : Contrat de prestation d'épandage des boues des stations d'épurations

Monsieur le président indique que la CCHPB a consulté deux entreprises spécialisées dans l'épandage des boues des stations d'épuration. La consultation est terminée. L'offre présentée par la société Prestagro Environnement est la mieux-disante.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer le contrat de prestation d'épandage des boues des stations d'épuration avec la société Prestagro Environnement.*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°6 : Contrat de maintenance et de location des copieurs

Monsieur le président indique que la CCHPB a consulté plusieurs entreprises spécialisées dans la location et la maintenance des photocopieurs. La consultation est terminée. L'offre présentée par la société Buro Conseil est la mieux disante

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le Président à signer le contrat de maintenance et de location des copieurs avec la société Buro Conseil.*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n°7 : désignation des référents « énergie renouvelable »

Monsieur le Président propose aux membres du bureau de désigner :

Référent élu : Monsieur Jean-Michel BRUN – Président
Référent technique : Monsieur Laurent DANNER – Directeur Général des Services

*L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 4) de désigner M. Jean-Michel BRUN – Président comme référent « énergie renouvelable » élu
- 5) de désigner M. Laurent DANNER – Directeur Général des Services comme référent « énergie renouvelable » technique

POINT n°8: Attribution d'une subvention pour le soutien à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif – M. GUILLAUME au 2 route de Dalem à TETERCHEN

Monsieur le Président rappelle au bureau les délibérations du 12 décembre 2018 et du 4 avril 2019 concernant la mise en place de ce dispositif d'aides. Le demandeur cité en objet a déposé un dossier que le service assainissement a instruit et sur lequel il a donné un avis favorable. L'aide peut maintenant être attribuée pour un montant de 7000,00 €.

*L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention pour le soutien à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à M. GUILLAUME au 5, 2 route de Dalem à TETERCHEN pour un montant de 7000,00 €,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,*

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,